

ON S'ABONNE :

Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an, 16 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1er ou du 16

# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

### PARAISSENT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RECLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6; et se paient d'avance.

Les Lettrés ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

#### CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
9 Dim.	s. And. Corsini			☉ P. Q. le 6 à 8 h. 20' du soir.
10 Lundi.	se Scolastique.	Albas, Mauroux, Cajarc.		☉ P. L. le 14 à 8 h. 15' du soir.
11 Mardi.	s. Timothée.	Fontanes.		☉ D. Q. le 21 à 2 h. 26' du soir.
12 Merccr.	s. Tite.	Castelnau.		☉ N. L. le 28 à 4 h. 39' du soir.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co. place de la Bourse, n° 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

#### SERVICE DES POSTES.

DEPART. LEVÉ DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse (Castelnau-Montriat), Figeac (Labenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry.	7 h. du m. 7 h. du m. 7 h. du m. 6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 5 février 1862.

#### BULLETIN

L'assemblée générale de la noblesse russe a tenu une session à Moscou comme à St.-Pétersbourg. Des questions d'une haute importance y ont été résolues après discussion. L'assemblée de Moscou a demandé que le système électif soit appliqué à l'administration et à la justice; que l'administration des impositions provinciales soit retirée aux fonctionnaires de l'Etat pour être confiée à des fonctionnaires nommés par la voie de l'élection. Tous les propriétaires de 500 déniars et les capacités en possédant 150 seraient éligibles.

Ces renseignements publiés par les feuilles officielles, prouvent avec quelle sérieuse attention, le gouvernement, d'accord avec tous les hommes de progrès, se préoccupe de la situation intérieure de la Russie.

Une dépêche de Londres annonce que le prince de Galles partira le 7 février pour les Lieux saints. Il traversera le continent européen et séjournera un jour ou deux à Vienne.

Le souvenir de l'entrevue de Compiègne, dit le Constitutionnel, et les négociations commerciales entre la France et la Prusse, inspirent au Times les réflexions suivantes :

Les entrevues des souverains ne sont plus un objet de parade et de déploiement militaire. Même dans un camp du Drap-d'Or, les princes ont d'autres vues que de faire briller leurs courtisans ou de montrer la régularité de leurs troupes. Ceux qui gouvernent le monde ont reconnu qu'ils ne peuvent être puissants qu'à la condition de rendre leurs peuples riches; et aujourd'hui la richesse a autant pour source les relations internationales que l'industrie des pays.

Bien que l'Empereur des Français soit un grand capitaine, ayant à sa disposition une armée immense, bien qu'il ait créé une flotte puissante, il doit surtout l'influence qu'il exerce sur le peuple français à ce fait que, pendant dix années de règne, il s'est toujours efforcé d'étendre le commerce de son pays et d'obtenir dans toutes les parties du globe des avantages pour la nation intelligente et laborieuse qui l'a choisi pour son souverain. Le caractère de cette nation est un mélange extraordinaire d'enthousiasme et de sagacité. Cette double disposition, l'Empereur n'a pas manqué de l'apprécier, et, dans son esprit, l'extension de l'influence française et celle du commerce français, ont été des sujets d'étude aussi importants l'un que l'autre.

Une manifestation populaire a eu lieu à Florence. La population parcourait la ville en criant: Vive Rome! capitale de l'Italie! Vive Victor Emmanuel! Avant de se disperser, dit la dépêche, la foule s'est portée devant l'hôtel du Consul de France.

Une révolution pacifique, dit le Temps, vient de s'accomplir en Suisse, dans le canton de Vaud. Le conseil d'Etat, porté au pouvoir en 1846 à la

suite d'une explosion populaire, a été renversé par un vote du grand conseil. On reprochait au conseil tombé d'avoir oublié son origine et ses engagements, et d'avoir substitué le système des expédients à l'application des principes.

La réunion des chambres roumaines doit avoir lieu aujourd'hui. Les députés Moldaves sont rendus à Bucharest. La composition du nouveau ministère n'est pas encore connue.

On parle, à New York, d'une attaque prochaine des Fédéraux contre Norfolk, et on regarde comme probable la marche en avant de l'armée du Potomac.

Les communications sont rétablies entre Vera-Cruz et l'intérieur du pays, disent les feuilles espagnoles; l'expédition du Mexique ne rencontrera pas d'ennemis. Les troupes mexicaines campées tout près de Vera-Cruz permettent l'entrée des vivres dans la place. Un accommodement se prépare.

A. LAYTOU.

#### Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Bombay, 13 décembre.

L'exportation du salpêtre est défendue pour tous autres points que les ports anglais.

Turin, 2 février.

A Florence a eu lieu une manifestation populaire contre les journaux réactionnaires *Commercio* et *Contemporaneo*. L'intervention de l'autorité a empêché des désordres.

Turin, 3 février.

La manifestation de Florence a eu lieu avec des drapeaux et de la musique. La population parcourait la ville en criant: Vive Rome capitale de l'Italie! Vive Victor-Emmanuel! Avant de se disperser, la foule s'est portée devant l'hôtel du consul de France.

Berlin, 2 février.

On mande de la frontière de Pologne en date de ce jour: Le gouvernement vient de publier le texte d'une déclaration de M. de Bialobrzanski; il y dit que les églises n'ont été fermées que pour empêcher leur profanation par le chant des hymnes politiques prohibées.

Londres, 2 février.

Buenos-Ayres, 30 décembre. — Aussitôt que toute la province se sera prononcée en faveur de Buenos-Ayres, le général Mitre convoquera le Congrès, qui élira son président. L'élection de Mitre est certaine. Urquiza est forcé de désarmer; son escadre a été capturée. La prépondérance de Buenos-Ayres est maintenant certaine. Le départ d'Urquiza pour l'Europe est probable.

#### Exposé de la situation de l'Empire.

#### DEUXIÈME ARTICLE.

Dans un ordre d'idées à la fois bienfaisantes et économiques, la question si complexe des enfants trouvés a été, en 1861, sur l'exposé gouvernemental, l'objet de mesures importantes. Les hospices, dépositaires ont placé chez des cultivateurs tous les enfants susceptibles d'être occupés dans les fermes et domaines. On les met ainsi à même de gagner leur vie honnêtement, au lieu de les abandonner, l'âge adulte venu, aux dangers de leur inexpérience et de leur isolement. L'orphelinat fondé à Paris sous les auspices du prince impérial exerce une protection analogue sur les enfants pauvres qui ont perdu leur père et leur mère. Enfin, les pénitenciers agricoles ont donné, surtout en Corse, des résultats très satisfaisants.

L'innovation si judicieuse des conférences entre les préfets est signalée comme un acte de décentralisation. L'exposé fait connaître que de

nouveaux pouvoirs ont été conférés aux préfets, soit pour l'expédition des affaires, soit pour la nomination d'un grand nombre d'agents. C'est à eux que sera confiée désormais la répartition de la moitié du fonds des secours alloués au budget de l'Etat, pour la reconstruction des écoles, des presbytères et des salles d'asile. Si l'on songe qu'auparavant toute décision à cet égard devait être rendue par l'administration centrale; si l'on se rappelle de plus que, dans les petites villes et les communes rurales, c'est-à-dire dans la presque totalité de l'Empire, les municipalités n'ont pas, à part leurs chemins d'autres travaux publics à exécuter, il est facile de juger de l'importance d'une réforme qui s'applique à plus de 36,000 communes. Les sous-préfets ont reçu aussi des attributions exercées jusqu'alors par leurs chefs hiérarchiques, et dont ils ont pu être investis sans aucun préjudice pour la direction politique et administrative.

Ici, l'on énumère rapidement les travaux pratiqués ou mis en cours d'exécution par l'initiative des communes, sous le contrôle du Corps législatif. Le système des emprunts qui réclame une circonspection, parfois érudite, grève un certain nombre de grandes villes jusqu'à concurrence de 36,515,000 fr. Quant aux chemins vicinaux, leur réseau comporte un développement total de 564,843 kilomètres. Dans ce chiffre, les voies dites d'intérêt commun figurent pour 62,298 kilomètres. C'est à elles que s'appliqueront en huit années les 25 millions, décrétés le 18 août dernier par l'Empereur.

Relativement au service télégraphique, l'exposé rappelle qu'une loi récente a fixé la taxe d'une dépêche simple (20 mots) à deux francs, ce qui aura nécessairement pour effet d'accroître le nombre de ces correspondances. Les lignes nouvelles, construites en 1861, ont atteint un développement de 3,035 kilomètres, comprenant 5,000 kilomètres de fils et desservant 60 nouveaux bureaux. Le 1er janvier 1862, la France aura 24,665 kilomètres de lignes et 454 bureaux, sans compter près de 600 stations de chemins de fer, ouvertes par les compagnies à la télégraphie privée.

Après avoir constaté les progrès notables, accusés par la statistique des livres, brochures, estampes, etc., imprimés tant à Paris que dans les départements pendant l'année 1861, on arrive à l'appréciation du décret du 2 juillet sur les journaux et écrits périodiques.

La presse, lit-on dans le travail ministériel, a usé largement de sa liberté nouvelle; elle a porté son examen sur les actes de l'autorité; elle a discuté toutes les mesures prises par le gouvernement; elle a librement exprimé son opinion sur les affaires intérieures et extérieures de la France. Le gouvernement ne redoute ni la discussion, ni même les attaques; il comprend que ses actes subissent des interprétations diverses, et le pouvoir de répression dont il est armé ne frappe que ceux qui oublient le respect dû à la dynastie et à nos institutions. Sans aucun doute, la constitution, comme toutes les œuvres humaines, est perfectible; mais à l'Empereur seul et au Sénat appartient le droit d'y introduire les modifications qu'elle comporte.

La partie de l'exposé se rapportant au ministère des finances n'est autre que la reproduction nécessaire du rapport présenté à l'Empereur par M. Fould, il y a quelques jours.

Abordant les nombreuses et si intéressantes questions qui se rattachent à l'agriculture, l'exposé rappelle d'abord que les mesures prises par le gouvernement pour favoriser la tendance

des intelligences et des capitaux à se porter vers l'exploitation du sol; ont imprimé, cette année, comme les précédentes, une énergique impulsion à notre agriculture. Les concours régionaux de 1861 ont constaté d'importants progrès; le nombre des concurrents s'est accru, les sujets exposés se sont distingués par une supériorité plus grande dans le choix et la qualité. L'outillage agricole s'est sensiblement perfectionné. Les primes d'honneur ont été l'objet d'une vive et salutaire émulation.

Suit une appréciation très juste des effets de la suppression de l'échelle mobile. L'exposé attribue avec raison à cette mesure le bon approvisionnement de nos places et la modération relative des cours. C'est un gage non moins assuré contre le retour des crises alimentaires qui ont affligé et troublé la France à diverses époques. Quant à notre agriculture, elle est si peu impressionnée par le nouvel état des choses que, dans la campagne de 1862, les emblavages en céréales dépasseront au moins d'un vingtième la moyenne des précédentes années.

A. BAYVET.

(La suite au prochain numéro.)

#### Corps Législatif.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. LE COMTE DE MORNAY. — Compte-rendu de la séance du samedi 1er février.

La séance est ouverte à 4 h. 1/2.

L'indication de cette heure tardive avait pour objet d'expérimenter sous les yeux mêmes de la Chambre le nouvel appareil destiné à l'éclairage de la salle. Le lustre a été supprimé; la lumière du gaz, projetée par un grand nombre de foyers et augmentée par de puissants réflecteurs, arrive dans la salle à travers le vitrage du plafond. Toutes les parties de l'enceinte sont, pour ainsi dire, inondées par une lumière éclatante.

L'impression manifestée par MM. les députés prouve que l'expérience leur paraît complètement satisfaisante.

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier, lu par M. Vernier, l'un des secrétaires, est adopté.

M. le général Parchappe s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Le Corps législatif est appelé par M. le président à fixer le jour où sera nommée la commission de l'adresse.

Quelques membres proposent lundi.

Voix nombreuses: A mardi!

M. LE PRÉSIDENT: La majorité de la Chambre se prononçant pour mardi, c'est mardi à deux heures qu'aura lieu la réunion dans les bureaux pour la nomination de la commission de l'adresse.

M. de Chazelles demande si le décret qui a augmenté le nombre des commissaires au Sénat ne s'applique pas aussi au Corps législatif.

M. LE PRÉSIDENT: Le décret est formel dans ses termes et s'applique au Sénat seulement. Pour le Sénat, l'augmentation du nombre des commissaires s'explique. Ce nombre était très-restreint; on a demandé qu'il fût augmenté, et c'est ce qui a eu lieu. Pour le Corps législatif, il n'a pas paru que le même motif d'augmentation existât.

M. ROULLEAUX-DUGAGE: Par conséquent il ne sera nommé qu'un commissaire par bureau.

M. LE PRÉSIDENT: En ce qui concerne le Corps législatif, il n'y a rien de changé quant au nombre des commissaires. La commission, en conséquence, se composera de neuf membres.

La séance est levée.

Le secrétaire rédacteur en chef,

Denis de LAGARDE.

La commission chargée de l'examen du projet de loi concernant la conversion des rentes 4 1/2 p. o/o.

4 % et des obligations trentenaires en 3 % est ainsi composée :

MM. Desmaroux de Gaulmin, comte Léopold Le Hon, Faugier, vicomte de Kervéguen, Monnier de La Sizeranne, Ernest André, Legris, Larabure et Gouin.

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la conversion des rentes et des obligations trentenaires a nommé pour président et rapporteur M. Gouin, et pour secrétaire M. le comte Léopold Lehon.

Le Corps législatif s'est réuni le 1<sup>er</sup> février 1862, à trois heures, en comité secret, sous la présidence de S. Exc. M. le comte de Morny, pour discuter sommairement trois projets de loi. Le 1<sup>er</sup> concernant les délais des pouvoirs devant la Cour de cassation en matière civile; le 2<sup>e</sup> portant modification des délais en matière civile et commerciale; le 3<sup>e</sup> relatif à la juridiction des consuls de France au Japon.

MM. les députés se sont ensuite retirés dans leurs bureaux pour nommer les trois commissions qui seront chargées d'examiner ces projets de loi.

On lit dans la *Semaine financière*: « Revenons aux questions financières qui ont rempli la plus grande partie du discours impérial. On a remarqué la force de quelques expressions de ce discours qui indiquent combien les réformes annoncées sont prises au sérieux par l'Empereur. Le chef de l'Etat a parlé des nouvelles mesures comme devant nous forcer à l'économie. Il a parlé de l'application sévère du nouveau système. Il s'est étendu sur l'unification de la dette.

Aussi bien, la conversion du 4 1/2, du 4 et des obligations trentenaires est la grande et unique affaire du moment. Le projet de loi relatif à cette conversion est déjà soumis au Corps législatif, appelé à le voter d'urgence.

L'étendue de la concession accordée par l'Etat donne la mesure du profit que l'opération présente aux rentiers. Aussi le succès de la conversion ne saurait être douteux.

Nous avons exprimé en chiffres, il y a huit jours, les avantages que la conversion procure aux porteurs du 4 1/2. Nous essaierons la même démonstration sur d'autres données et même en supposant que la soule demandée par le ministre s'élève 600 fr.

A 71 fr., cours du comptant d'aujourd'hui, 450 fr. de rente en 3 p. 100 représenteraient un capital de..... 10,650 »

450 fr. de rente en 4 1/2 au cours du comptant d'aujourd'hui représenteraient..... 9,940 »

La différence est de..... 710 »

Il faut ajouter les frais de courtage et de timbre de l'arbitrage entre les deux fonds qui, pour 450 fr. de rente, sont de..... 14 05

724 05

La soule à déduire de cette différence étant de 600 fr., se réduit, en tenant compte des intérêts des six versements échelonnés de trois mois en trois mois, à..... 580 »

A cette somme de..... 144 »

il faut ajouter la différence que constitue, au bénéfice du 4 1/2, la jouissance des intérêts acquis au 30 janvier, diminuée de la jouissance acquise à la même date au 3 p. 100, différence qui s'élève à environ..... 136 »

Il faut, en outre, tenir compte de l'avantage acquis aux porteurs du nouveau 3 p. 100 par le paiement, par trimestre, et de l'élévation certaine que cet avantage donnera au nouveau fonds; cet avantage n'est pas estimé à moins de..... 80 »

360 »

Ainsi, même en payant une soule de 600 fr. il y aura un profit de 360 fr. à échanger dans les conditions établies par le projet de conversion, 450 fr. de rente 4 1/2 en la même somme de rente 3 p. 100.

Il importe que ces avantages soient compris par les petits rentiers, car on peut dire qu'à l'heure qu'il est, ceux qui se laissent troubler par la perspective de la conversion, ne font que renoncer à ce bénéfice au profit des spéculateurs habiles et des grands capitalistes, qui se hâtent de ramasser leurs inscriptions.

Les petits rentiers ne doivent pas se laisser effrayer par la crainte de se voir privés entièrement, pendant dix-huit mois, de leurs revenus. Nous sommes convaincus que le gouver-

nement obtiendra pour eux de la Banque et des Receveurs généraux des facilités qui les aideront à traverser cette période transitoire, au bout de laquelle ils seront assurés de l'irréductibilité de leurs revenus.

Nous pensons devoir prémunir aussi contre une illusion qui pourrait leur coûter cher, ceux des rentiers qui croiraient pouvoir demeurer sans danger dans leur position actuelle, c'est-à-dire qui, ne vendant pas leurs inscriptions, n'useraient pas de la faculté de conversion qui leur est offerte.

Le mot d'unification de la dette a été prononcé; ce mot doit avant peu devenir une vérité complète. L'Etat, une fois engagé dans cette voie, l'avantage de l'unification est trop grand pour lui pour qu'il puisse reculer. Aussi ne serions-nous pas surpris si un 4 1/2 réfractaire survivait à la conversion facultative offerte cette année, que ce fonds ne fût, dès l'an prochain, soumis à la conversion obligatoire présentée sous le dilemme du remboursement ou de la réduction du revenu.

Enfin, il ne faut pas oublier que le 3 p. 0/0 belge vaut 83 et que les consolidés anglais ont atteint le chiffre de 93 fr. Le crédit de la France ne saurait être mis au-dessous de celui de ces deux Etats. Personne, nous le pensons, ne le contesterait.

Eugène FORCADE.

**Chronique locale.**

M. le Ministre d'Etat vient d'annoncer, par dépêche du 29 janvier, qu'il a été accordé pour l'hôtel de la Préfecture du Lot un portrait de S. A. le Prince Impérial; lithographié par M. Teissier, d'après Yvon.

Par arrêté préfectoral du 3 février 1862, M. Veysières, du Mas-d'Auremont, a été nommé maire de la commune de Gigonzac, en remplacement de M. Sudrès, démissionnaire.

Par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 1862, le sieur Teulié (Augustin), frère du Saint-Viateur, a été nommé instituteur communal définitif à Bagnac.

Dimanche dernier, vers trois heures de l'après-midi, un feu de cheminée se déclarait à la maison de M<sup>lle</sup> Picard, située sur le cours Fénélon.

De prompts secours ont été apportés, et le feu a été aussitôt éteint. La maison était assurée.

En date du 16 janvier 1862, M. Mercadier (Alfred), stationnaire-surnuméraire à Cahors, est nommé au grade de faisant fonctions de stationnaire dans la même ville.

Le 2 février 1862, vers dix heures du soir, la nommée Desongle (Antoinette), âgée de 31 ans, née à Montcalvignac (Tarn-et-Garonne), a été arrêtée, à Cahors, par la police, sous l'inculpation de vagabondage, et mise, le 3 du courant, à la disposition de M. le Procureur impérial.

Nous avons remarqué hier soir un phénomène sidéral très curieux : Mars était en conjonction avec la lune; il se voyait, au-dessus du croissant, dans la partie sombre du satellite de la terre, qu'il éclairait faiblement.

On travaille activement à la construction du canal de Mercuès. Cet important travail, si bien exécuté, et où se trouve appliqué un système de bâtisse nouveau pour notre département est déjà bien avancé. Quelques jours encore, et les bateaux passeront dans ce canal, délivrés désormais des inconvénients d'une navigation plus longue et très difficile.

**Théâtre de Cahors.**

Jeudi, 6 février 1862. Spectacle Extraordinaire, donné au Bénéfice de M. et M<sup>me</sup> David.

Les aventures de Mandrin, grand drame nouveau, historique et fantastique, en 5 actes et 8 tableaux, par MM. Judicis et Arnault.

Le Lait d'Anesse, vaudeville en un acte, par MM. Gabriel et Dupety.

On commencera à 7 heures 1/2 précises. La représentation de Jeudi est au bénéfice de M. et M<sup>me</sup> David. Nous ne pouvons douter que les spectateurs ne se rendent en foule à cette soirée qui promet d'être si agréable. M. David remplira dans les deux pièces annoncées les principaux rôles. C'est assez dire qu'il y aura matière à rire. Ce charmant comique doit espérer qu'en cette circonstance le public cadurcien lui

donnera une preuve de sa bienveillante sympathie. Notre agaçante soubrette ajoutera, sans doute, Jeudi, un grain de gaieté de plus à sa bonne humeur ordinaire.

Puissent toutes ces raisons et surtout celle d'encourager deux bons artistes, décider les dames à assister au théâtre!

On s'occupe, à Albi, d'une grande soirée annoncée à la recette générale pour le 26 février. — Les invités ont été engagés par M<sup>me</sup> Léonard à prendre le costume des anciens salons du grand monde ou les costumes pittoresques empruntés aux pays étrangers; mais ce ne sera pas, ainsi que quelques personnes auraient pu le croire, une soirée masquée où le déguisement serait de rigueur.

On ne peut qu'applaudir à cette heureuse idée, à ces fêtes brillantes accompagnées d'un éclat exceptionnel et des charmes de la variété, qui en donnant le plaisir aux privilégiés de la fortune ne sont pas sans profit pour le commerce et les classes ouvrières. Nous pouvons ajouter même, dussions-nous être indiscrets, que les classes nécessiteuses ne seront pas oubliées, et qu'alliant les jouissances du luxe et du monde à la bienfaisance, cette fête se terminera par une quête pour les pauvres. (Journal du Tarn)

—Le cercle des artistes de la ville de Montauban a donné samedi un concert au bénéfice des pauvres, avec le concours des principaux artistes du théâtre et de la Société chorale dirigée par M. Saintis. On nous assure que cette soirée, à laquelle assistait M. le Préfet de Tarn-et-Garonne, a été aussi agréable pour les nombreux invités que fructueuse pour les pauvres. (Midi Artiste.)

Il y a aussi de brillantes soirées à Cahors; soirées qui ne sont pas sans profit pour les classes ouvrières. Mais pourquoi, à Cahors, comme dans les villes voisines, ne donne-t-on pas des concerts et des bals au profit des pauvres? Le moment serait favorable; et personne, nous en sommes convaincu, ne voudrait se priver d'un agrément si doux, offert dans un but si louable!

On nous écrit de Gourdon, le 31 janvier. « Monsieur le gérant,

Une épidémie terrible, la petite vérole, vient de faire sa réapparition dans les environs de Gourdon. Les habitants du village de Vayzac, commune de Nozac, sont dans ce moment cruellement éprouvés par ce fléau. Dans peu de jours, deux femmes et deux hommes ont succombé, six autres personnes, toutes dans l'âge viril, et du même village, qui ne compte pas quarante habitants, sont atteintes et dangereusement atteintes par cette cruelle maladie.

« Nous commençons tous à craindre l'extension de ce mal affreux, et je porte ces faits à votre connaissance afin que l'administration de la salubrité publique en soit avertie, et que par son zèle et ses secours elle puisse chercher à combattre les ravages dont cette maladie menace cette pauvre localité. Plusieurs autres cas, mais isolés, existent dans des communes limitrophes, où on compte déjà plusieurs victimes.

« Les habitants de nos campagnes s'occupent généralement peu de faire donner la vaccine à leurs enfants, et on ne saurait trop porter à la connaissance de tous que cette négligence peut occasionner de grands désastres.

« Veuillez agréer, etc. » Un de vos abonnés, F. AYZAC.

Le montant des rôles généraux des contributions directes de 1862 pour le département du Lot est de 3,082,882 fr. 74 c.; cette somme se décompose ainsi :

Pour les dépenses de l'Etat,	1,852,813 31
Pour les dépenses du département,	757,233 83
Pour les dépenses des communes,	408,259 82
Pour non-valeurs, réimpositions, frais d'avertissement,	64,575 75

On annonce qu'à dater du 1<sup>er</sup> avril prochain, l'administration des postes réalisera dans la fabrication des timbres-poste une amélioration dont l'Angleterre a donné l'exemple. Cette amélioration permettra de séparer facilement les timbres les uns des autres sans le secours d'aucun instrument tranchant.

M. le ministre de l'intérieur vient de faire publier le classement de la population de l'Empire, en 1861, par sexe et par état civil. Cet état présente les résultats suivants :

Population totale,	37,382,255
Sexe masculin,	18,642,504
Sexe féminin,	18,739,721
Garçons,	10,210,756
Filles,	9,487,541
Hommes mariés,	7,503,024
Femmes mariées,	7,457,115
Veufs,	928,724
Veuves,	1,795,065

Un décret en date du 29 janvier dispose que les personnes qui voudront envoyer des lettres ordinaires de France et d'Algérie pour les colonies britanniques de Victoria, de la Nouvelle-Galles du Sud, de l'Australie occidentale, du Queensland et de la Nouvelle-Zélande, auront le choix de laisser le port entier de ces lettres à la charge des destinataires, ou d'en payer le port d'avance jusqu'à destination; le tout par réciprocité de la même faculté accordée aux habitants desdites colonies pour les lettres ordinaires adressées par eux en France et en Algérie.

Le port à percevoir en France et en Algérie pour les lettres affranchies à destination des colonies britanniques ci-dessus désignées, ainsi que pour les lettres non affranchies originaires desdites colonies, est fixé, savoir :

- 1<sup>o</sup> Pour chaque lettre affranchie, à 70 centimes par 7 g. 1/2 ou fraction de 7 gr. 1/2;
- 2<sup>o</sup> Pour chaque lettre non affranchie, à 90 c par 7 g. 1/2 ou fraction de 7 g. 1/2.

Les habitants de la France et de l'Algérie, d'une part, et les habitants des colonies de Victoria, de la Nouvelle-Galles du Sud, de l'Australie occidentale, de Queensland et de la Nouvelle-Zélande, d'autre part, pourront se transmettre réciproquement des lettres dites chargées. Le port de ces lettres devra toujours être acquitté d'avance jusqu'à destination. Il sera double de celui des lettres ordinaires affranchies.

Ces dispositions seront exécutoires à partir du 1<sup>er</sup> avril 1862.

Une modification qui paraît peu importante au premier abord et qui cependant est du plus haut intérêt, vient d'être apportée dans l'établissement de nos voies ferrées. Des traverses en fonte remplaceront désormais les traverses en bois qui supportent les rails. Cette substitution, que l'on a souvent regardée comme impraticable à cause de la rupture occasionnée par les chocs, est rendue possible, grâce à un tampon de carton qu'un ingénieur, M. Camus, a eu l'heureuse idée d'interposer entre le plateau et le coussinet. Des essais ont été faits sur le chemin de fer de Lyon depuis plusieurs mois, et l'on n'a éprouvé aucune rupture.

L'importance de cette innovation sera pleinement démontrée quand on saura que le chemin de fer du Midi, pour ne parler que de celui-là, a employé 60,000 traverses dans une seule année. Or, toutes les pièces de bois sont de premier choix; elles sont très-chères; il était à craindre que nos forêts ne fussent aux besoins toujours croissants des Compagnies; et puis, il y aura une économie de 50 0/0.

C'est par erreur que dans notre dernier numéro nous avons annoncé que la moyenne du prix du blé était de 29 fr. 98 c. Elle ne s'est élevée qu'à 28 fr. 98 c.

**CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.**

Séance du 2 février 1862.

17 Versements dont 4 nouveaux,	3,435 50
6 Remboursements dont 3 pour solde,	1,086 53

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Bœuf: 1 <sup>re</sup> catégorie, 1 <sup>er</sup> 05 <sup>c</sup> ; 2 <sup>e</sup> catégorie, 95 <sup>c</sup> .
Taureau ou Vache: 1 <sup>re</sup> catég., 85 <sup>c</sup> ; 2 <sup>e</sup> catég., 75 <sup>c</sup> .
Veau: 1 <sup>re</sup> catégorie, 1 <sup>er</sup> 20 <sup>c</sup> ; 2 <sup>e</sup> catégorie, 1 <sup>er</sup> 10 <sup>c</sup> .
Mouton: 1 <sup>re</sup> catégorie, 1 <sup>er</sup> 15 <sup>c</sup> ; 2 <sup>e</sup> catégorie 1 <sup>er</sup> 05 <sup>c</sup> .

TAXE DU PAIN. — 10 décembre 1861.

1 <sup>re</sup> qualité 43 c., 2 <sup>e</sup> qualité 40 c., 3 <sup>e</sup> qualité 36 c.
---

**COUR D'ASSISES DU LOT.**

Séance du 1<sup>er</sup> trimestre 1862

Présidence de M. Tropamer, conseiller à la cour impériale d'Agen.

Audience du 3 février. — **Affaire Jean-Louis.** — Vol.

Cette affaire, avait attiré peu de monde au Tribunal. A dix heures et quelques minutes la cour est annoncée. M. Motas, substitut, occupe le siège du Ministère public. M<sup>re</sup> Fieuzal, avocat, est au banc de la défense. L'accusé Jean-Louis conserve jusqu'à la fin de l'audience une attitude des plus repentantes; les yeux constamment baissés, il répond aux questions de M. le Président avec netteté et précision. Jean-Louis, était accusé d'avoir, dans la nuit du 17 novembre dernier, pénétré dans le bureau de tabac de M<sup>le</sup> Vautro, en escaladant la porte et brisant des carreaux qu'il trouvaient au-dessus. Là, il s'empara de douze francs en monnaie de billon, que renfermait le comptoir; de deux bagues, un porte-monnaie et une tabatière. M<sup>le</sup> Vautro, en ouvrant son bureau, le lendemain matin, s'aperçut bien vite du vol et en prévint la police.

La découverte du voleur tient à un incident assez singulier. — Un nommé P. va acheter du tabac à priser chez M<sup>lle</sup> Vautro, et se le fait vider dans une tabatière neuve. M<sup>lle</sup> Vautro reconnaît que cet objet était un de ceux qu'on lui avait soustraits, et P., sommé de s'expliquer, avoue que Jean-Louis lui avait vendu la tabatière. — Jean-Louis est aussitôt appelé devant M. le commissaire de police, et fait l'avoué le plus complet de son crime.

Après l'audition des témoins, qui n'offre rien de remarquable, la parole est au ministère public. M. Motas, avec cette facilité d'élocution, cette simplicité et cette élégance de style, avec la rectitude de jugement que tout le monde lui reconnaît, est d'abord entré dans les détails de cette affaire que les circonstances qui l'accompagnaient rendaient si grave : vol, pendant la nuit, dans une maison habitée, avec escalade et effraction. Il a rappelé les mauvais antécédents de Jean-Louis, déjà condamné, pour vol, à six années de réclusion; et a terminé en disant qu'on ne pouvait admettre des circonstances atténuantes en faveur d'un voleur si audacieux; d'un homme qui avait l'instinct du crime.

M<sup>e</sup> Fieuzal a présenté la défense. Ce jeune avocat, qui plaidait pour la première fois, s'est acquitté avec succès de sa tâche difficile. Il a cherché d'abord, en termes très élégants, à rétablir son client dans sa « véritable physionomie ». — Jean-Louis est un voleur audacieux, avait dit le ministère public; « mais peut-il s'appeler voleur audacieux, s'écrie le jeune débutant, dans sa chaleureuse plaidoirie, celui qui s'avance en tremblant, au milieu des ténèbres, loin des regards de tous, vers le lieu où il veut commettre son crime? ». Il a insisté ensuite sur ce que l'accusé n'avait pas commis le vol pour satisfaire une passion frivole, mais bien pour satisfaire à un impérieux besoin : la faim! en présence de quel l'application rigoureuse de la loi est souvent adoucie. — Jean-Louis était incertain, en effet, d'avoir dorénavant sa nourriture, s'il ne payait pas celle qu'il devait déjà, et des témoins ont déposé que les douze francs volés avaient servi à payer quelques jours de pension. Après cette considération, le jeune avocat finit en recommandant l'accusé à l'indulgence de la Cour. — M. le Président résume les débats, félicite M<sup>e</sup> Fieuzal de son charmant début, et le Jury, entré dans la salle des délibérations, en sort bientôt, apportant un verdict affirmatif mitigé par l'admission des circonstances atténuantes. Jean-Louis est condamné à cinq années de travaux forcés.

Audience du 5 février.

**AFFAIRE Perrette BOUSQUET.**

Complicité de tentative de parricide. — Tentative de meurtre.

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer à samedi prochain le compte-rendu de cette affaire qui, d'ailleurs, vu sa gravité, mérite d'être développée.

La femme Bousquet a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Pour la Chronique locale : A. LAYTOU.

**Départements.**

**Dordogne.** — Encore un malheur dû à l'imprudence!

Lundi dernier, à Périgueux, deux petites filles, appartenant aux époux Tamisier, rue Limogeanne, n° 8, dormaient tranquillement dans leur couchette. La servante de la maison, âgée de dix-sept ans, s'en étant approchée, tenant à la main une lampe allumée, mit involontairement le feu aux rideaux. En quelques instants, les flammes enveloppèrent le lit. Les deux enfants, furent retirés couvertes de brûlures. L'une d'elles, âgée de quatre ans, a succombé le lendemain. (ECHO de Vesone.)

**Lot-et-Garonne.** — Deux nouveaux cas de charbon viennent de se produire sur le bétail: l'un dans la commune de Caumont, l'autre dans celle de Fourques. Ces deux cas, arrivés le même jour, 26 janvier dernier, portent à sept le nombre des animaux enlevés, en peu de temps, par cette terrible maladie.

— Le conseil d'Etat vient d'autoriser des poursuites pour dénonciation calomnieuse, contre le maire de Montpezat (Lot-et-Garonne). L'affaire sera plaidée à Agen. (Journal de Lot-et-Garonne.)

**COUR D'ASSISES DE L'AIN**

Audience du 1<sup>er</sup> février. — Présidence de M. Marilhat.

**Affaire DUMOLLARD.**

Le cadre trop restreint de notre feuille ne nous permettant pas de donner la longue déposition des nombreux témoins dans cette affaire,

nous nous bornerons à dire que de ces dépositions il résulte que Dumollard se serait rendu coupable de six assassinats et de neuf tentatives d'assassinat, toujours suivis de vol, et qu'il aurait eu sa femme pour complice.

Après la déposition des témoins, M. le Président dit : « La parole est à M. le Procureur général. » — Ce magistrat s'exprime en ces termes :

« Messieurs, Il fut un temps, et ce temps n'est pas éloigné où la haute moralité de ces débats n'eût pas été comprise. —

En présence de ces horribles révélations, qui se sont si rapidement succédées, un coupable n'aurait pu se soustraire aux vengeances d'une multitude folle d'ignorance ou aveuglée par ses terreurs.

Et s'il s'était dérobé à de sanglantes représailles, il aurait été livré par la magistrature aux bourreaux. Seul, au milieu des ténèbres et des tortures, sans assistance aucune, il aurait confessé tous ses forfaits, et il ne lui aurait été permis de vivre que pour souffrir plus longtemps et ajouter au supplice de l'expiation.

Aujourd'hui, les populations silencieuses attendent avec confiance votre verdict, les accusés ont été conduits au milieu de ces campagnes inquiètes, émuës de tant de perversité et de tant d'audace; pas une menace n'a été proférée, pas un murmure ne s'est fait entendre! Tous s'inclinaient devant les nécessités d'une information régulière et laissaient passer la justice des hommes!

Pendant six mois, les magistrats ont, avec un zèle, un dévouement, une persévérance que je ne saurais trop louer, poursuivi leur œuvre. Sans passion comme sans défaillance, ils ont promené partout leurs investigations. Ils recherchaient la vérité avec cette noble ardeur qui sait vaincre les dégoûts et les tristesses.

Dumollard, libre, assiste à ces débats. Il est encore couvert du sang de ses victimes et nous songeons à la loi, à ses formes protectrices et nous entendons patiemment d'abominables aveux mêlés à d'audacieux mensonges.

Dans quelques instants, des conseils généraux se leveront, non pour tenter des défenses impossibles, mais pour chercher vainement quelques atténuations ou faire entendre d'impuissantes paroles de miséricorde et ils seront religieusement écoutés.

Quels progrès et comme ces faits résonnent aux esprits impatientes ou téméraires qui critiquent encore notre législation pénale. Le monde moral a suivi sa marche ascendante, l'humanité se réjouit des plus belles conquêtes et grâce à l'intelligente fermeté du jury la justice n'a rien perdu de ses droits.

Restons fidèles à ces grandes idées. Elevons-nous à leur hauteur et terminons ces débats dans le calme et le recueillement. Je veux imposer silence aux sentiments d'indignation qui m'oppressent c'est presque sans commentaires que je raconterai cette longue série d'attentats.

M. le procureur général entre ensuite dans le récit et l'examen des faits de l'accusation; pendant son éloquent et émouvant réquisitoire, l'auditoire tout entier est à plusieurs reprises saisi d'un frémissement d'indignation. Chaque fois Dumollard demeure complètement impassible. Le ministère public arrive à l'assassinat de la fille Marie Baday et s'exprime ainsi : « Le champ que les Dumollard avaient acheté avec le prix des dépouilles des victimes sera toujours, nous l'espérons, considéré à Dagneux comme un champ maudit; il ressemblera à celui qu'il y a dix-neuf siècles on désignait par ces expressions de réprobation : *Hæceldama*. Il faut croire que la moralité publique est à Dagneux à la hauteur de la civilisation et que le champ des accusés sera à jamais abandonné, que tout le monde le désignera avec horreur par ces mots : « Voilà le champ de Dumollard! Voilà le champ flétri. »

Passant à l'examen des charges qui incombent à la femme Dumollard, M. le procureur général fait observer que, malgré qu'il soit probable que la femme était dans la confidence de tous les crimes de son mari l'accusation, dans sa loyauté, ne l'a cependant retenue que comme complice des crimes de son mari. « Livrez donc ces deux accusés à la loi, dit en terminant l'organe du ministère public. « L'une a été le complice de tous les vols et elle n'a rien ignoré. »

L'autre a fait de l'assassinat une habitude, presque une profession.

« Sa vie entière n'a été qu'un long outrage à toutes les lois divines et humaines. Il s'est plongé dans toutes les infamies, il a souillé des cadavres, il n'a même pas éprouvé le besoin de faire une halte dans le sang. Jamais le châtiement ne pourra se mesurer sur ses forfaits. »

M<sup>e</sup> Ladières, défenseur de Dumollard, abandonnant le système par lequel l'accusé s'est présenté comme, obéissant en esclave à des individus avec lesquels il était en rapport, voit dans Dumollard une espèce de sauvage, une bête féroce qui a toujours vécu dans l'isolement, suite des circonstances où une fatale destinée l'a jeté. Il est sorti non d'un mariage, mais d'une union illégitime. Un mystère sinistre règne sur la destinée de son père. Loin de tout conseil, loin de

toute douce parole, de toute caresse, cet homme n'a rien connu du monde. Le défenseur voit une circonstance atténuante dans le fait que Dumollard a laissé échapper plusieurs jeunes femmes et notamment Marie Pichon. Quant aux outrages commis sur des cadavres, cette accusation n'est fondée que sur des conjectures.

M<sup>e</sup> de Villeneuve présente la défense de la femme Dumollard : Sa vie était invinciblement liée à une horrible existence, placée sous la domination de Dumollard, elle a dû en devenir l'instrument forcé; n'a-t-elle pas été poursuivie par lui le couteau à la main? Puis, n'a-t-elle pas livré, aussitôt après l'arrestation de son mari, toutes les pièces de conviction à la Justice? .....

M. le Président demande à Dumollard s'il a quelque chose à ajouter à ce qu'a dit son défenseur. Dumollard — Je n'ai rien à ajouter, sinon que ma femme a tort de dire que je l'ai menacée avec mon couteau. Femme Dumollard : Il m'a poursuivie avec son couteau : c'était dans la maison même que cela se passait : Les débats sont clos et le président commence à 2 heures et 1/2 son résumé qu'il termine à 4 heures. — Une dépêche fait connaître l'issue de cette mémorable et épouvantable affaire : Dumollard condamné à mort subira sa peine à Montluel; la femme Dumollard est condamnée à vingt ans de travaux forcés.

Pour la chronique départementale, A. LAYTOU

**Paris.**

4 février.

Samedi, vers trois heures de l'après midi, l'Empereur, en tenue bourgeoise et en voiture découverte, sans aucune escorte, a passé dans la rue du faubourg St-Antoine, en se dirigeant vers la barrière du Trône. Sa Majesté, accompagnée de deux personnages, comme elle en tenue de ville, était l'objet des témoignages respectueux de la foule, qui, de toute part, accourait et se découvrait sur son passage.

— On assure que la commission chargée au corps législatif de l'examen du prix de conversion facultative de la rente présentera son rapport dans la séance de mardi. La commission conclut à l'adoption de la mesure.

— M. Troplong, président de la commission d'adresse du Sénat, est chargé de la rédaction de la réponse au discours de la couronne. Il présentera, dit-on, son travail dans la réunion d'après demain, de sorte que la discussion pourra s'ouvrir au Luxembourg à la fin de la semaine.

Nous croyons pouvoir affirmer que les bruits de modification dans le haut personnel gouvernemental et administratif, reproduit par plusieurs journaux anglais ou belges, n'ont aucune espèce de fondement.

— Ce n'est pas M. Berryer, mais M. Crémieux qui présentera devant la cour de Douai, la défense de M. Mirès. L'affaire sera appelée vers le 15 ou le 20 de ce mois.

— L'instruction relative à l'assassinat du jeune comte Berthier est terminée, la fille D... est renvoyée, sous prévention d'homicide, devant la cour d'assises de la Seine.

— M. Proudhon va publier un recueil mensuel traitant de matières politiques et économiques sous ce titre : *Entretiens populaires*.

Pour extrait : A. LAYTOU

**Nouvelles Étrangères**

**ITALIE.**

Turin, 31 janvier.

D'après certains indices qui d'ordinaire ne trompent pas, le fameux comité de Gènes se préparait à faire quelque exploit nouveau. Il est question d'engrèlements, d'achats d'armes, etc. Je n'ai pu savoir au juste quelle était la destination de l'expédition projetée, mais le projet en est certain. Il y a à Gènes une agglomération de 1,200 et 1,500 Polonais et Hongrois qui fourniraient des recrues toujours disposées aux aventures. Il paraît que le gouvernement a commencé à s'émouvoir des faits et gestes du comité et qu'il le fait surveiller.

Ce qui doit cependant rassurer, c'est que Garibaldi ne fera rien qui soit de nature à contrarier la politique du roi. Il est vrai que, comme vous le savez, le comité est en froid avec le général; mais sans lui il est difficile de rien faire de bien sérieux. Ne vous étonnez cependant pas si un de ces jours vous entendez parler de quelque entreprise plus ou moins extraordinaire. Le parti mazzinien a toujours eu pour système de tenter les aventures les plus étranges. Le succès de l'expédition de Sicile n'est pas fait pour changer son tempérament.

Rome, 31 janvier.

Hier matin a eu lieu l'inauguration solennelle du chemin de fer de Rome à la frontière napolitaine. A la gare de Porte Maggiore, on avait fait tous les préparatifs pour recevoir le Saint-Père; mais Sa Sainteté a chargé son aumônier, le prince de Hohenlohe, arche-

vêque d'Edessa, de faire la bénédiction de la locomotive.

La compagnie du chemin de fer a donné un grand dîner aux invités, qui étaient 214.

M. de Bauvillière, administrateur député par le Conseil d'administration à cette inauguration, a invité tous les convives à porter un toast à la santé du Saint-Père, en disant que si la saison les avait empêché d'être honorés, en cette circonstance, de la présence auguste de Sa Sainteté, il espérait néanmoins voir bientôt le Saint-Père parcourir cette ligne qu'on avait inauguré sous ses auspices.

A ces paroles, le cardinal Alfieri a répondu, comme le doyen des trois cardinaux qui se trouvaient là; mais on n'a pu comprendre le discours que très-imparfaitement. On l'a bien compris cependant lorsqu'il a dit qu'il espérait voir le Saint-Père parcourir cette ligne jusqu'à la frontière de ses provinces, restées fidèles à son trône, pour consoler, par sa présence, et bénir ces populations si dévouées à sa personne et au Saint-Siège.

Au retour, la locomotive, avant d'être ralliée au convoi, est sortie des rails, de sorte qu'on a dû attendre une heure et demie, et on est arrivé à Rome lentement à sept heures du soir.

Le Saint-Père est tout-à-fait rétabli et ce n'est plus que par précaution qu'il tient une jambe posée sur un sofa. C'est aussi pour se ménager qu'il n'a pas réuni ce matin sous sa présidence la congrégation des Rites.

Ces jours-ci parurent les lettres circulaires invitant les évêques de tout l'univers catholique à vouloir bien se rendre à Rome, s'ils le peuvent, pour assister à la canonisation des martyrs du Japon. Voici la traduction de cette lettre latine qui est envoyée au nom du Pape par la congrégation du concile :

Illustrissime et Révérendissime seigneur, Je ne pouvais me donner un ordre plus agréable que d'annoncer, au nom du Saint-Père, à Votre Grandeur, que Sa Sainteté a résolu de convoquer, pour le mois de janvier prochain, deux consistoires semi publics, après lesquels, le jour de la Pentecôte, seront proclamés au nombre des Saints les bienheureux martyrs Japonais de l'ordre franciscain des mineurs observans, savoir le bienheureux Prim Baptiste et ses compagnons; et de même le bienheureux Michel des Saints, confesseur de l'ordre de la Très-Sainte Trinité de la Rédemption des Esclaves. Sa Sainteté donc, suivant l'exemple de ses prédécesseurs, aurait voulu réunir à Rome, sous son autorité, les évêques d'Italie, afin que dans une affaire de si haute importance ils pussent donner leur opinion bien réfléchie et par leur présence augmenter la grandeur de cette solennité. Mais considérant mieux les calamités déplorables dont la majeure partie de l'Italie est opprimée et qui ne permettent pas aux pasteurs de s'éloigner de leurs troupeaux, elle a jugé cette fois convenable de s'écarter de l'usage ordinaire.

C'est pourquoi le Saint-Père a daigné m'ordonner d'adresser cette lettre non-seulement aux évêques d'Italie, mais à ceux de l'univers catholique, afin de leur donner l'heureuse nouvelle de cette affaire et en même temps de leur déclarer que ce serait pour Sa Sainteté une chose très agréable de voir tous les évêques qui, soit de l'Italie, soit d'autres parties du monde, jugeront à propos de faire ce voyage à Rome, sans préjudice pour les fidèles et sans aucun obstacle, afin de pouvoir assister au consistoire et à ces grandes solennités.

Du reste, ce voyage à Rome, dans le cas où on pourra le faire, pour se conformer à l'intention du Saint-Père, sera considéré comme pour satisfaire à l'obligation de la visite *Sacrorum liminum*.

Je vous communique tout cela par ordre de Sa Sainteté et j'exprime à Votre Grandeur mes sentiments de considération, en vous souhaitant toutes sortes de bonheurs. Rome, 18 janvier 1862.

Cardinal CATERINI, préfet.

Les délégués polonais ont remis au Pape une adresse couverte de plusieurs milliers de signatures, afin de remercier Sa Sainteté de ses actes récents à l'égard de la Pologne.

**POLOGNE.**

Les écoles sont ouvertes, mais le système d'enseignement est toujours le même. La limitation du nombre des élèves à 50 pour chaque cours ou classe a été en outre rigoureusement maintenue, et l'arbitraire le plus complet a présidé aux admissions ou inscriptions. Tous les jeunes gens suspects d'avoir pris part aux diverses manifestations qui ont eu lieu depuis le mois de février ont été impitoyablement exclus. Il a été question d'établir des classes supplémentaires répondre aux vœux des familles et aux besoins de la jeunesse, mais l'autorité ne l'a pas voulu. (Bayvet.)

**RUSSIE.**

St.-Petersbourg, 30 janvier. Le *Journal de St.-Petersbourg* annonce que l'assemblée de la noblesse, à Moscou, a résolu d'appliquer le système électif à l'administration et à la justice. L'administration des impositions provinciales doit être retirée aux fonctionnaires de l'Etat, pour être confiée à des fonctionnaires par voie d'élection. Tous les propriétaires de 500 denariats et les capacités seraient éligibles. (Bayvet.)

**ANGLETERRE.**

Il a été tenu hier, à l'hôtel de lord Palmerston, Downing Street, un conseil de ministres dans lequel a été arrêté, dit-on, la conduite à tenir pour l'ouverture

ture du parlement anglais. De leur côté, les membres du parti tory se concertent en vue de soutenir, vis-à-vis du cabinet whig, une politique moins agressive au dehors et au dedans plus libérale. (Bayet.)

ESPAGNE.

El Contemporaneo de Madrid prétend qu'on a répandu le bruit que le moment de signer entre la France, l'Espagne et l'Angleterre une convention relativement à la fondation d'une monarchie au Mexique, en faveur de l'archiduc Maximilien, serait très rapproché. Ce prince a demandé, indépendamment du maintien d'une garnison mixte par les quatre puissances, la garantie d'un emprunt.

Une lettre datée de la Havane, 4 janvier, annonce que la division navale française du golfe du Mexique se disposait à prendre la mer, dans la soirée, pour se rendre à la Vera-Cruz. Tous les bâtiments de l'expédition étaient en rade de la Havane. Leur séjour y avait été de huit jours. L'esprit des officiers et des troupes était excellent. (Havas.)

TURQUIE.

Constantinople, 30 janvier. Le journal turc de notre ville a publié un article très-offensant pour le clergé français. Des démarches ont été faites immédiatement par M. le marquis de Moustier. L'ambassadeur de France demande sinon la suppression du journal, du moins un avertissement et une rétractation complète des faits calomnieux avancés par son rédacteur.

EGYPTE.

Alexandrie, 30 janvier. M. Lambert, négociant français, qui a joué un rôle important dans les derniers événements accomplis à Madagascar et qui est parvenu à faire prédominer les idées de civilisation dans les conseils du jeune roi Radama II, est arrivé à Alexandrie. M. Lambert est parti pour Paris où il va remplir une mission auprès de l'Empereur Napoléon III. Les nouvelles de Maurice, du 5 janvier, portent que le choléra a cessé de sévir dans cette île. (Bayet.)

AMÉRIQUE.

Le gouvernement mexicain a accepté les services du général Comonfort et a offert une amnistie générale au parti catholique. New-York, 17 janvier. Les confédérés ont abandonné l'île de Roanoke et ont envoyé la légion Wise à la défense de Norfolk.

La frégate française la Pomone est arrivée au fort Monroe. L'amiral Montaignac est allé voir le consul français résidant à Norfolk.

Les confédérés auraient 40,000 hommes à Columbus. Une marche générale en avant de l'armée fédérale était annoncée et une nouvelle bataille attendue à chaque moment. Le général Mac Clellan a donné l'ordre à toutes les personnes appartenant au service militaire de se tenir prêts. (Havas.)

Le 29 janvier dernier, dit le Courrier de Lyon, un incendie s'est déclaré à l'Hôtel-Dieu, à Lyon. De prompts secours y ont été apportés. On n'a aucun accident à déplorer. Le dommage se borne à la perte partielle d'un grenier-séchoir et à la destruction d'une grande quantité de linge.

Dernières nouvelles.

Un nouveau mouvement de hausse est venu aujourd'hui constater la situation confiante du public financier et politique. On assure que l'adresse du Sénat ne contiendra aucune réserve quant aux mesures financières proposées par M. Fould.

La discussion de l'adresse au Luxembourg commencera jeudi; le prince Napoléon prendra, dit-on, la parole, sur les affaires extérieures.

BULLETIN COMMERCIAL.

Blés. — En blés, les offres des cultivateurs ne sont pas plus importantes que la semaine dernière. Mais, d'un autre côté, la meunerie paraît encore moins désireuse d'acheter. La situation est des plus difficiles. Il n'y a eu de transactions possibles qu'en maintenant 2 fr. de baisse sur la semaine dernière. On cote: blés de choix 44 fr., premières qualités, 42 à 43 fr.; bonnes sortes, 40 à 41 fr.; sortes ordinaires, 38 à 39 fr. On voyait très-peu d'échantillons du commerce. En blés indigènes, on a cédé des Montreaux de 40 à 41 fr. les 120 kilog. Des Lorraine étaient tenus de 42 à 42 fr. 50. En résumé, affaires à peu près nulles. Le

besoin d'argent seul amène quelques ventes, et les embarras de la place sont tels que les acheteurs reculent devant tout engagement en dehors des besoins urgents.

Vins. — Un léger mouvement de reprise s'est manifesté cette dernière semaine à Bercy et à l'Entrepôt. Les vins nouveaux du Midi ont la préférence sur les vins de l'intérieur, cotés d'abord à des prix trop élevés.

Voici la cote: Roussillon 1861 de 52 à 55 fr. l'hect. — Narbonne 1861 de 45 à 50 fr. l'hect. — Montagne de 1861 de 32 à 35 l'hect. — Bordeaux 1861 de 105 à 120 fr. la pièce de 228 litres, suivant mérite. — Macon 1861 de 105 à 115 fr. la pièce de 212 litres, d°. — Cher 1861 de 130 à 135 fr. la pièce de 250 litres. (Semaine financière.)

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA 1<sup>re</sup> QUINZAINE DE JANVIER.

Table with 2 columns: Hectolitre and quintal métrique. Rows include Froment, Méteil, Seigle, Orge, Sarrasin, Maïs, Avoine, Haricots.

PAIN (prix moyen).

1<sup>re</sup> qualité, 0<sup>e</sup> 43; 2<sup>e</sup> qualité, 0<sup>e</sup> 39; 3<sup>e</sup> qualité, 0<sup>e</sup> 35.

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1<sup>er</sup> 03; Vache 1<sup>er</sup> 02; Veau 1<sup>er</sup> 12; Mouton, 1<sup>er</sup> 14 c. Porc, 1<sup>er</sup> 25.

FOIRE DE CAHORS.

Marché aux grains. — mercredi, 5 février.

Table with 4 columns: Hectolitres exposés en vente, Hectolitres vendus, PRIX moyen de l'hectolitre, POIDS moyen de l'hectolitre. Rows include Froment, Maïs.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

3 février 1862.

Table with 4 columns: Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows include Au comptant, 3 pour 100, 4 1/2 pour 100, Obligations du Trésor, Banque de France.

4 février.

Table with 4 columns: Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows include Au comptant, 3 pour 100, 4 1/2 pour cent, Obligations du Trésor, Banque de France.

5 février.

Table with 4 columns: Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows include Au comptant, 3 pour 100, 4 1/2 pour 100, Obligations du Trésor, Banque de France.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances. 1<sup>er</sup> février Bassel (Marie), 2<sup>e</sup> — Grifoul (Léon), 2<sup>e</sup> — Gilbert (Marie-Anne), 3<sup>e</sup> — Cantarel (Geneviève), 3<sup>e</sup> — Lacrouts (Henri-Jacques-Victor).

Décès.

2<sup>e</sup> — Goulé (Elisabeth), célibataire, 44 ans (couvent de la miséricorde).

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

RHUMES, GRIPPE, IRRITATIONS.

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEREAU, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

NOUVEAU PURGATIF.

Les personnes difficiles, les dames, les enfants, peuvent agréablement se purger avec le CHOCOLAT à la Magnésie de DESBRIÈRE, purgatif très-efficace et qui agit sans irriter. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Se DÉFIER des imitations.)

MAL DE DENTS.

— L'eau du Dr OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

CAFÉ MONTAUDIÉ

Le sieur MONTAUDIÉ (Fils) prévient le public qu'il vient d'ouvrir un café dans l'établissement tenu autrefois par son père. BONNES CONSOMMATIONS. — PRIX MODÉRÉS.

Le sieur FERANDO a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de mettre en exploitation la belle Briqueterie de la veuve Alazard, renommée par la bonne qualité de ses produits. Comme par le passé, cette briqueterie s'efforcera de fournir une qualité de tuiles supérieure à ce qu'on peut trouver de bon à Cahors et aux mêmes prix que chez les autres fabricants.

Un four à chaux est joint à la briqueterie, et la qualité de cette marchandise est assez connue en ville, pour n'avoir pas ici à la faire ressortir. M. FERANDO continue toujours son commerce de charbon en gros et en détail.

A LA VILLE DE CAHORS HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, M<sup>r</sup> TAILLEUR

A l'honneur de prévenir le public qu'arrivant à la fin de la saison, il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites; elles pourront s'habiller à des prix très-modérés.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

BAYLES J<sup>ne</sup>

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blanches et colorées des meilleures fabriques de Paris; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpentier.

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc. 40 fr. le flacon, par 40 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement. Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

AVIS

Les sieurs MANDELLI, frères, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir, cette année, de Paris, un bel assortiment d'articles nouveautés pour étrennes. Ces articles sont des plus frais des plus élégants et des plus variés. En conséquence, ils invitent le public à visiter leur magasin, convaincus, d'avance, qu'ils sont à même de satisfaire à l'exigence de tous les goûts. Vente à prix fixe et modéré. Galerie Bonafous, à Cahors. Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE J. U. CALWETTE, A CAHORS.

ROSE DE MONTAL

Drame en cinq actes et en vers, par M. LÉON VALÉRY, in-18..... 1 fr.

HEURES INTIMES

POÉSIES par le même auteur, un joli volume in-18..... 2 fr.

Une des branches les plus intéressantes de la science médicale à la portée DES GENS DU MONDE. Traité pratique des Maladies urinaires. Et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, chez l'homme et chez la femme. 8<sup>me</sup> édition, 1 vol. de 900 pages, enrichi de 314 FIGURES D'ANATOMIE. Par le Dr JOZAN, profess. spécial de pathologie uro-génitale, 182, r. de Rivoli, Maladies contagieuses. Rétrocécum. Cataracte de vessie. Gravelle. Pierre. Stérilité. Debilité. Pertes. Maladies des femmes. Traitement. Préservatifs. Prix: 5 fr.; poste, 6 fr. sous doubl. envel., chez l'auteur Dr JOZAN, 182, r. de Rivoli; MASSON, libraire, 26, r. de l'ancienne-Comédie, et les princ. libr. de Paris, des départ. et de l'étranger. Du même auteur: D'une cause fréquente et peu connue DÉPUISEMENT PRÉMATURÉ. Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie, est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population, avec des observations de guérison. 1 vol. de 600 pages. Prix: 5 fr.; par la poste, 6 fr. double enveloppe. — Les MALADES peuvent se TRAITER EUX-MÊMES faire préparer les remèdes chez LEUR PHARMACIEN. — TRAITEMENTS CONSULTATIONS de midi à 2 heures, et PAR CORRESPONDANCE. (Affranchir.)